

Baptiste BONNET- Professeur, Première classe

Rapport d'activité

Nom patronymique : BONNET
NUMEN : 10S0528136KXW

Prénom : BAPTISTE

Synthèse de la carrière :

- Professeur des Universités, Première classe, à l'Université Jean Monnet de Saint-Etienne depuis le 1^{er} septembre 2008
- Professeur des Universités à l'Université de Clermont-Ferrand 1 du 1^{er} septembre 2006 au 1^{er} septembre 2008
- Agrégation de droit public (Rang 10^{ème}) 2006
- Maître de conférences à l'Université Jean Monnet de Saint-Etienne du 1^{er} octobre 2005 au 31 août 2006
- Qualification par le CNU, Section 02 en 2005
- PRAG à l'Université Jean Monnet de Saint-Etienne du 1^{er} février 2005 au 31 juillet 2005
- Doctorat en droit (Mention très honorable avec les félicitations du jury à l'unanimité et proposition pour une publication) décembre 2004
- ATER l'Université Jean Monnet de Saint-Etienne du 1^{er} septembre 2000 au 31 août 2002
- Chargé de Travaux Dirigés à l'Université Jean Monnet de Saint-Etienne du 1^{er} octobre 1998 au 30 mai 2000
- DEA de Droit Public – Mention Très-Bien- Major de promotion- 1998

Je suis donc aujourd'hui professeur à l'Université Jean Monnet de Saint-Etienne (PRES de LYON), je suis en charge de nombreuses responsabilités administratives (l'Université de Saint-Etienne étant de taille moyenne, les Professeurs ont rapidement de nombreuses responsabilités) : Responsable de l'Ecole doctorale pour Saint-Etienne, Président de la Section de droit public et Histoire du Droit, Co-Directeur de deux master II co-habilités, Responsable de la mention droit Public, responsable de la Licence II, Président de l'ensemble des comités de sélection concernant les postes en droit public et de la Commission locale de recrutement etc...

Activité scientifique :

1. *Présentation des thématiques de recherche : grands axes de recherches et apport dans le ou les domaines concernés :*

Sources du Droit –Rapports entre ordres juridiques- *Summa divisio* Droit public Droit privé:

- La thèse de doctorat soutenue en décembre 2004 sur « *Le juge administratif et l'article 55 de la Constitution* » a constitué le point de départ d'une réflexion générale sur les rapports entre ordres juridiques, sur l'influence du droit d'origine externe sur l'évolution de l'ordre juridique interne, sur le rôle du juge dans la prise en compte des normes externes dans la hiérarchie interne des normes. L'analyse a d'abord été axée sur la jurisprudence administrative mais également sur la jurisprudence du Conseil constitutionnel et des juridictions européennes avec une comparaison avec d'autres juridictions ordinaires et constitutionnelles d'Etats

membres de l'Union européenne (Thèse et Article à la RFDA sur « *Le Conseil d'Etat, la Constitution et la norme internationale* »). Nos recherches nous ont amené, après une étude empirique de la jurisprudence, à mettre en exergue la politique jurisprudentielle menée par le Conseil d'Etat et le Conseil constitutionnel en ce qui concerne les rapports entre ordres juridiques et même dans certains cas le caractère politique de la jurisprudence portant sur ces questions (avec des temps différenciés : nationalisme juridique- orthodoxie à l'égard du droit de l'Union européenne- résurgence souverainistes- maintien de la norme constitutionnelle au sommet de la hiérarchie des normes). Une description et une analyse globale et comparée de l'ensemble des positions jurisprudentielles sur les rapports entre ordres juridiques ont été menées dans le fascicule intitulé « *L'autorité en France des normes internationales et européennes* » (Jurisclasseur Libertés qui devrait d'ailleurs être repris au Jurisclasseur International dans lequel je dois en outre reprendre le fascicule de M. Dehaussy relatif à l'effet direct des normes internationales pour septembre 2014). Cette analyse de la jurisprudence et les réflexions qu'elle suscite quant aux rapports entre ordres juridiques ont conduit nos recherches dans deux axes : l'un plus théorique tenant à l'appréhension de notions telle que la hiérarchie des normes et à son inopérance quant il s'agit de rapports entre ordres juridiques et à la mise en valeur ainsi qu'à une réflexion sur la notion de rapports de systèmes ; l'autre plus opératoire, consistant en une analyse de ces rapports au travers d'une convention internationale identifiée, en l'occurrence la Convention internationale sur les droits de l'enfant.

Une réflexion théorique est donc engagée en ce qui concerne les rapports entre ordres juridiques : le travail effectué depuis plusieurs années déjà sur l'interaction des normes et singulièrement sur les conséquences de l'internationalisation et de l'eupéanisation du droit sur l'ordre juridique interne a permis de démontrer que ce phénomène était non seulement désormais avéré, dans la plupart des branches du droit, mais qu'il était de surcroît, exponentiel et que, tel un engrenage, il conduisait, à modifier en profondeur la structure des ordres juridiques, le rôle du juge et *in fine* la manière-même d'envisager et d'analyser la création et l'application de la norme juridique.

Dans la continuité des travaux antérieurs menés sur les mouvements observés dans les sources du droit, sur l'évolution qui est en train de s'opérer dans la manière de gérer les rapports entre ordres juridiques, nous avons publié en février 2013, un ouvrage intitulé « *Repenser les rapports entre ordres juridiques* » (L'EXTENSO EDITIONS- Collection FORUM) qui a été écrit entre 2011 et 2013. Nous tentons de démontrer dans cet ouvrage que les classiques règles de traitement des conflits normatifs, sont inadaptées aux rapports entre ordres juridiques, singulièrement lorsque le conflit s'élève au plus haut niveau de la hiérarchie des normes, par exemple entre norme issue du droit de l'Union européenne et norme constitutionnelle.

Nous nous intéressons à l'évolution du phénomène d'internationalisation et d'eupéanisation du droit, en réfléchissant d'abord aux notions de primauté, de conflit normatif afin de démontrer que ces notions sont en voie d'être supplantées, par le juge lui-même, dans le cadre du dialogue qu'il mène avec les autres juges, mais également du fait de l'évolution de sa mentalité, de sa pensée, de sa manière d'envisager la norme externe, par la notion de rapports de systèmes.

Nous tentons de démontrer en quoi, cette notion de rapport de systèmes parfois galvaudée ou mal comprise par la doctrine, qui est une création kelsénienne (évidemment cet auteur ne met pas de « s » à système...), sans être un paradigme, peut et est en train de devenir, une solution alternative, aux conflits irréductibles entre normes internes et normes externes et finalement un moyen de lever des

obstacles qui paraissaient jusqu'alors infranchissables (« *Repenser les rapports entre ordres juridiques* », Ouvrage, Lextenso Editions, Collection FORUM, février 2013).

Plusieurs conférences ont été données relativement à cet ouvrage, notamment à Paris et à Toulouse (avec X. Magnon comme discutant).

Nous avons également un projet de publication, d'un ouvrage collectif intitulé « *Les rapports entre ordre juridiques : bilan, enjeux, perspectives* », ouvrage dont l'objectif sera de retracer l'évolution des ordres juridiques interne et européens et de la jurisprudence interne et européenne sur la question des rapports entre ordres juridiques, de proposer une vision nouvelle de ces rapports, d'envisager les évolutions encore possibles (par exemple dans le cadre des rapports de systèmes européens), de comparer les positions jurisprudentielles et dans une démarche quasi-sociologique, de s'entretenir avec les acteurs privilégiés de ces rapports en l'occurrence les juges. Il s'agit ici de faire participer de nombreux auteurs qui se sont intéressés à ces questions et de les faire débattre et réfléchir aux enjeux et règles du jeu des rapports entre ordres juridiques, de les conduire, en outre, à repenser un certain nombre de notions fondamentales (Sous réserve de l'acceptation pour certains auteurs, devraient contribuer à cet ouvrage : JM SAUVE, V. LAMANDA, B. STIRN, R. ABRAHAM, B. GENEVOIS, D. LABETOULLE, M. GUILLAUME, G. CANIVET, O. BEAUD, L. AZOULAI, D. de BECHILLON, N. MOLFESSIS, C. SANTULLI, F. SUDRE, B. BEIGNIER, P. DEUMIER, B. MATHIEU, H. LABAYLE, L. DUBOUIS, JC. GAUTRON, J. COMBACAU, C. GREWE, J. RIDEAU, F. PICOD, D. SIMON, M. GAUTIER, E. PICARD, JP COSTA, X. MAGNON, A. LEVADE, P. ANCEL, A. GOUTTENOIRE-RADE, A. JEAMMAUD). Cet ouvrage paraîtra en 2015 chez LGDJ, il permettra de réunir sous ma direction scientifique, de nombreux membres de la doctrine universitaire qui s'intéressent aux rapports entre ordres juridiques mais également des représentants de l'ensemble des juridictions nationales et européennes. Il permettra également à la doctrine de porter un regard sur elle-même, sur ses évolutions, et sur les éventuels clivages disciplinaires dans l'appréhension des rapports entre ordres juridiques. Cet ouvrage sera « réceptionné », en septembre 2014, dans le cadre d'un grand colloque qui sera organisé sous l'égide du CERCRID, centre de recherches qui s'intéresse particulièrement aux interactions entre normes juridiques et à l'impact des rapports entre ordres juridiques, sur « les rapports de systèmes » (un axe du centre de recherches que je co-dirige avec M. LAZOUZI est consacré à ces questions).

Je viens également de publier un article intitulé « *Le paradoxe apparent d'une question prioritaire de constitutionnalité instrument de l'avènement des rapports de systèmes* » à la RDP, n° 5 en 2013, p. 1230 et s.

Je dirige ou ai dirigé, en outre, trois thèses en lien avec ces questions (« Les rapports de systèmes européens » Arnaud REMEDEM - contrat doctoral, thèse soutenue le 5 décembre 2013 -; « Le Conseil d'Etat et le renvoi préjudiciel devant la CJUE », Claire VOCANSON -thèse soutenue le 6 décembre 2012-, « Question de constitutionnalité et contrôle de conventionnalité », Thibaut LARROUTUROU - contrat doctoral -). J'ai, en outre, depuis 2006, dirigé une dizaine de mémoires de master 2 sur ces thèmes.

Ce travail sur la notion de rapports de systèmes et sur les conséquences du choix du juge de fonder sa décision sur telle ou telle conception des rapports entre ordres juridiques, sur la jurisprudence et sur le droit, nous a conduit également de façon plus

pragmatique à analyser le phénomène d'internationalisation et d'eupéanisation du droit de manière plus concrète dans le cadre de certaines branches du droit ou par le prisme de certaines normes juridiques bien identifiées.

Ainsi, une analyse de la réception de la Convention de New-York par le juge interne (tant judiciaire qu'administratif) et européen a été menée, donnant lieu à communication en colloque (« *Le Conseil d'Etat et la Cour de cassation face à la Convention de New York- des visions distinctes tendant à se rejoindre* », 2009, Colloque de Bordeaux ; « *L'utilisation du droit international par les droits européens* », 2010, Colloque de Bordeaux,) et à des articles (« *Le Conseil d'Etat et la Convention internationale des droits de l'enfant à l'heure du bilan De l'art du pragmatisme...* », Dalloz, 2010 ; « *La mobilisation des grands traités internationaux par les juges européens* » ; publié chez Pedone sous la direction de A GOUTTENOIRE et M. GAUTIER en 2012).

De la même manière nous nous sommes intéressés aux différences dans le traitement par le juge national du droit international classique et du droit de l'Union européenne via notamment l'analyse de l'effet direct des normes externes, effectuée par le juge administratif (« *Quand la montagne accouche d'une souris : le Conseil d'Etat et l'effet direct des conventions internationales* », Dalloz, 5 juillet 2012, n° 26, p. 1712).

Je suis également, le 15 avril 2013 à la Cour de cassation, dans le cadre d'un séminaire restreint devant le Premier Président de la Cour de cassation, les présidents de chambre et les présidents de Cour d'Appel sur « *Le dialogue des juges* » (dans le cadre de la réception des travaux collectifs sur « *Le raisonnement juridique-Recherche sur les travaux préparatoires des arrêts* », Coll. Méthodes du Droit, Dalloz, à paraître, Dir. Pascale DEUMIER).

J'ai en outre fait une communication à Science-Po Paris sur « *La circulation des normes vue par un juriste* » dans un colloque transdisciplinaire sur « *La circulation des normes* » qui fera l'objet d'une double publication dans une revue et dans un ouvrage en anglais courant 2014 ; ainsi qu'une communication intitulée « *Le droit pénal européenne : lieu de tension névralgique entre les systèmes* » dans un colloque sous la direction de D. Zerouki-Cottin relatif à « *L'espace pénal européen : à la croisée des chemins ?* » qui a fait l'objet d'une publication dans les dossiers de la revue de droit pénal et de criminologie n°20, janvier 2014.

- Un travail global a été et continue d'être mené également en lien avec des collègues privatistes sur la *Summa divisio droit public-droit privé*. A ainsi été organisé avec P. DEUMIER un colloque sur le thème : *La summa divisio droit public droit privé présente-t-elle encore un intérêt aujourd'hui ?*, Colloque des 22 et 23 octobre 2009. Ce colloque a fait intervenir en binôme des privatistes et des publicistes, universitaires et magistrats, pour les conduire à identifier leurs divergences et leurs points de convergences et les amener à s'interroger sur l'organisation de leur propre communauté, autour de trois sessions. La première est revenue sur les raisons historiques, philosophiques et juridiques de la distinction, en les confrontant aux disciplines (droit de l'Union européenne), aux contentieux (contrôle de constitutionnalité) et aux systèmes (droit anglais) ne connaissant pas cette distinction

ou parvenant à la transcender. La deuxième session a recherché si la force de la *summa divisio* et le moteur réel de son maintien ne tiennent pas pour beaucoup à une division des juristes, qui seraient séparés non par un simple champ disciplinaire distinct mais par de véritables cultures juridiques différentes. Enfin, une troisième session a passé la *summa divisio* à l'épreuve de l'hypothèse de sa disparition. Cette approche prospective a été appliquée à l'organisation des juridictions (le dualisme pourrait-il disparaître ?), à celle des universitaires (les sections 01 et 02 du CNU pourraient-elles fusionner ?) et au fond du droit (le droit des contrats pourrait-il être commun ?). Ce colloque a fait l'objet d'une publication chez DALLOZ dans la collection Thèmes et commentaires (décembre 2010). Outre la direction scientifique du colloque avec P. DEUMIER, j'étais en charge des prolégomènes (« La *Summa divisio* : Chimère ou pierre angulaire ? ») et d'un rapport sur « La *Summa divisio* dans la réception du droit de l'Union européenne » avec F. PICOD et J-S. BERGE).

Ces thèmes ont également fait l'objet d'une intervention au colloque de Toulouse en 2010 sur l'Identité du droit public et d'une publication sur « *L'identité du droit public et le traitement juridictionnel des conflits entre norme interne et norme internationale* » (publié in « *L'identité du droit public* » sous la direction de X. BIOY, LGDJ 2011 ; et d'une contribution à l'ouvrage collectif « Introduction encyclopédique au droit », sur « *L'Unité du Droit* » co-rédigée avec M. TOUZEIL-DIVINA et définition de « *Rapports entre ordres juridiques* ».

- On peut également signaler l'organisation avec P. DEUMIER d'un séminaire *Jeunes docteurs en sources du droit*. La thématique des sources du droit rencontrant les centres d'intérêt de nombreux chercheurs stéphanois, le séminaire a pour vocation de faire venir tous les ans cinq nouveaux docteurs de la matière, pour leur permettre de présenter leurs propositions de thèse et engager une discussion collective autour de leur travail. L'ambition serait de faire paraître un ouvrage tous les deux ans permettant de faire connaître les nouvelles thèses relatives aux sources du droit avec un commentaire des directeurs scientifiques. Cet ouvrage serait co-dirigé avec P. Deumier.

Droit Administratif

- Je suis en cours d'écriture d'un *Traité de Droit administratif* (à paraître en 2016 chez LITEC) avec le Président Chabanol, qui devrait présenter une analyse originale du droit administratif, à deux voix, théorique et pratique, critique et mettant en exergue la position de l'universitaire et celle du Conseiller d'Etat (même quand elles sont divergentes). Il s'agit évidemment d'un travail colossal, 2 titres sont d'ores et déjà rédigés dont le titre sur les sources de la légalité administrative. Cet ouvrage a pour but de tenter d'apporter une autre vision du droit administratif « modernisée » qui essaie de transcender la théorie et la pratique, qui remet en cause certains postulats et repositionne des notions essentielles et fondatrices du droit administratif (le droit administratif est de moins en moins spécifique -du moins dans certains domaines- de plus en plus négocié- il n'est plus vraiment jurisprudentiel ; le juge administratif a fortement évolué, etc...).
- J'ai également participé à de nombreux colloques portant sur des notions du droit administratif. Pour donner quelques exemples des plus récents : colloque Lyon III sur la motivation en droit public qui a fait l'objet d'une publication chez Dalloz (Collection Thèmes et Commentaires), ma contribution visant à introduire le débat autour de « La motivation des actes juridictionnels »; colloque de Clermont-Ferrand

sur « *L'ordre public* » publié aux Editions Cujas, dans la collection Actes et Etudes, 2013, ma contribution portant sur « *L'ordre public en France : de l'ordre matériel et extérieur à l'ordre public immatériel* ». Le thème de l'ordre public m'a également conduit à faire trois publications relatives à la composante morale de l'ordre public et à analyser l'ordonnance du Conseil d'Etat du 9 janvier 2014 relative à l'affaire Dieudonné, dans la presse mais également à la revue JCP-Adm, janvier 2014, semaine du 20 janvier.

- Je suis également intervenu au colloque de Nantes, en octobre 2012 relatif au « Destinataire de l'action publique » pour lequel ma contribution a porté sur « *Administré, sécurité juridique et confiance légitime* », cette intervention a été publiée à la RFDA en juillet-août 2013.

Je suis également intervenu au colloque de Lyon II, en mai 2013 relatif à « La notion de personne en droit public » sur le thème « Personne publique et personne privée, ressemblances et dissemblances » et ai présidé la matinée de ce colloque. J'ai également participé au colloque de Marseille relatif à « L'erreur en droit public » et ai présidé la matinée.

Droit comparé

- Je participe à la création de l'observatoire de droit public comparé dont le but est de « comparer les comparaisons » (autour du bassin méditerranéen, notamment Espagne, Italie, Maroc etc...). Il s'agit de renouveler les approches du droit comparé en tentant de faire travailler ensemble des équipes françaises et étrangères dans le but de mettre en lumière les points communs et les différences, les *a priori* et les préjugés idéologiques dans la manière d'étudier les autres ordres juridiques ; le but ultime étant de proposer à terme un « *Traité méditerranéen de droit public* ». Je devrais être en charge d'une équipe France-Maroc.

2. Publications : présentation, en quelques lignes, des 5 publications jugées les plus significatives parmi celles citées

- « *Repenser les rapports entre ordres juridiques* », Ouvrage paru en février 2013 aux Editions Lextenso, Collection FORUM : il s'agit d'observer les difficultés que rencontre notre ordre juridique à totalement assimiler le droit dit externe, avec une acuité évidente en ce qui concerne le droit de l'Union européenne. Bien que nos ordres juridiques se soient singulièrement ouverts au droit externe et particulièrement au droit de l'Union européenne, il demeure quelques zones d'achoppement, de réticences qui semblent insurmontables et qui resurgissent, chaque fois que le débat est relancé, d'une manière ou d'une autre. Par conséquent, il nous semble utile de poser le débat autrement, en constatant les évolutions initiées, en les analysant, en les mettant en perspective et en tentant de proposer des alternatives à une vision des rapports entre ordres juridiques fondée essentiellement sur le conflit normatif et la primauté et donc sur une certaine approche de la hiérarchie des normes. La vision classique de la hiérarchie des normes est inadaptée à l'état actuel des rapports entre norme interne et norme internationale, cet ouvrage a pour objectif de proposer un angle de vue qui permettrait d'admettre la fin des rapports entre ordres juridiques au profit de l'avènement des rapports de systèmes. Il s'agit de proposer un autre regard sur les rapports entre ordres juridiques qui permet notamment en dissociant suprématie et primauté d'admettre la primauté du droit externe sans remettre en cause la suprématie constitutionnelle.

- « *Le paradoxe apparent d'une question prioritaire de constitutionnalité instrument de l'avènement des rapports de systèmes* », RDP, n° 5, 2013, p. 1230 et s.
- « La place de la CEDH dans les travaux préparatoires aux arrêts (Cour de cassation et Conseil d'Etat », in « Le raisonnement juridique- Recherche sur les travaux préparatoires des arrêts », Coll. Méthodes du Droit, Dalloz, à paraître en mai 2013, Dir. Pascale DEUMIER
- « *Les rapports entre ordre juridiques : bilan, enjeux, perspectives* », LGDJ, A paraître en janvier 2015, B. BONNET (Direction- Introduction générale- Présentation de chaque thème et conclusion générale); Auteurs sous réserve de l'acceptation pour certains (JM SAUVE, V. LAMANDA, B. STIRN, R. ABRAHAM, B. GENEVOIS, D. LABETOULLE, M. GUILLAUME, G. CANIVET, O. BEAUD, L. AZOULAI, D. de BECHILLON, N. MOLFESSIS, C. SANTULLI, F. SUDRE, B. BEIGNIER, P. DEUMIER, B. MATHIEU, H. LABAYLE, L. DUBOUIS, JC. GAUTRON, J. COMBACAU, C. GREWE, J. RIDEAU, F. PICOD, D. SIMON, M. GAUTIER, E. PICARD, JP COSTA, X. MAGNON, A. LEVADE, P. ANCEL, A. GOUTTENOIRE-RADE, A. JEAMMAUD.)
- « *L'ordre public en France : de l'ordre matériel et extérieur à l'ordre public immatériel* », in « *L'ordre public* » Edition Cujas, Coll. Actes et Etudes, 2013.
- « Turquie et Union européenne- Etat des lieux », Direction B. BONNET, Bruylant, Coll. Droit de l'Union européenne, juillet 2012, Préface de JP Jacqué.
- « *L'identité du droit public et le traitement juridictionnel des conflits entre norme interne et norme internationale* » in « *L'identité du droit public* » sous la direction de X. BIOY, LGDJ 2011
- « *De l'intérêt de la Summa divisio Droit public-droit privé ?* » Direction avec P. DEUMIER ; Dalloz, Editions Thèmes et Commentaires, décembre 2010. La *summa divisio droit public - droit privé*, incontournable pour les uns, artificielle pour les autres, a toujours intrigué les juristes. Le développement contemporain de branches du droit échappant largement à cette grille de lecture pourrait annoncer sa remise en cause. Cependant, la *summa divisio* s'est dans le même temps enracinée dans la culture juridique et dans la formation des juristes. Interroger l'intérêt de la *summa divisio* droit public droit privé aujourd'hui impose donc de vérifier si les spécificités des privatistes ou des publicistes sont essentielles, indépassables, caduques, s'il existe une véritable *summa divisio* du droit ou simplement une *summa divisio* des juristes, si un monde sans *summa divisio* serait envisageable. L'unité du droit peut-elle dépasser la division du droit ? Nous avons traité les prolégomènes (introduction générale et présentation de la *summa divisio*) et la gestion différenciée devant le juge judiciaire et devant le juge administratif des normes issues du droit de l'Union européenne : l'analyse a conduit à identifier dans l'attitude du juge administratif à l'égard du droit de l'Union européenne, une véritable vision des rapports entre ces ordres, contrairement à la Cour de cassation.
- « *Le Conseil d'Etat et la Convention internationale des droits de l'enfant à l'heure du bilan De l'art du pragmatisme...* », Dalloz, juin 2010. En 20 ans d'application de la CIDE, le Conseil d'Etat a montré son pragmatisme et son aisance dans l'utilisation des stipulations de cette convention considérées comme étant dotées de l'effet direct. Sa lecture différenciée de cet engagement international ne l'a pas pour autant conduit à admettre l'invocabilité directe

des stipulations non dotées de l'effet direct au soutien d'un recours pour excès de pouvoir, ce qui constitue une position discutable et peu orthodoxe au regard, notamment des dispositions constitutionnelles. Le revirement de jurisprudence de la Cour de cassation et les évolutions sociales quant à la prise en compte toujours plus poussée des intérêts de l'enfant constituent, en outre, le socle des évolutions actuelles de la jurisprudence administrative relative à l'application de la CIDE.

- « *Le Conseil d'Etat, la Constitution et la norme internationale* », R.F.D.A., Janvier-février 2005. Il s'agissait ici de faire le point sur la jurisprudence administrative portant sur la place de la norme constitutionnelle par rapport au droit externe singulièrement au droit européen, dans une période où la jurisprudence constitutionnelle avait valorisé l'article 88-1 de la Constitution et ainsi poussé le Conseil d'Etat à admettre la singularité du droit de l'Union européenne. Une analyse de la notion d'écran constitutionnel, relativement absente des analyses doctrinales existantes, de la distinction entre suprématie et primauté et de la notion de « priorité d'application fondée sur un titre » (en l'occurrence l'article 55 de la Constitution) a été opérée.

- « *De l'évolution du contentieux administratif ces trente dernières années* », Direction, PUSE, 2008 : cet ouvrage publié en hommage au Président Daniel CHABANOL, permet de recueillir les témoignages de grands acteurs du Conseil d'Etat (B. GENEVOIS - D. LABETOULLE - R. ABRAHAM - B. STIRN) et de la doctrine (P. DELVOLVEY-GAUDEMET - F.MODERNE) sur les évolutions de la juridiction administrative et du contentieux administratif. Outre la Direction scientifique de l'ouvrage, notre contribution a consisté à retracer les différentes étapes et à analyser de manière globale les changements dans le rôle que s'assigne le juge administratif.

3. Encadrement et animation recherche :

- *Direction, animation laboratoires et équipes de recherche*

Co-Responsable avec M. LAAZOUZI de l'Axe « Production et interaction de normes » du CERCRID (UMR CNRS)

Membre du conseil de laboratoire du CERCRID (UMR CNRS)

- *Organisation colloques, conférences, journées d'étude*

- Organisation de la conférence (et discutant) de M. G. PELLISSIER, Maître des requêtes au Conseil d'Etat sur « *Améliorer la rédaction des décisions de justice : le point sur les évolutions au sein de la juridiction administrative* », Saint-Etienne, 4 avril 2013.
- Organisation et Direction scientifique du colloque « Turquie-Union européenne : Etat des lieux », avec notamment J. RIDEAU, JC GAUTRON, F. PICOD, E. LANNON, M. MARESCEAU, S. BARBOU DES PLACES, R. MEDHI, J.Y. CARLIER, A. BOZER, S. BATUM... ; 2011
- Organisation et Direction scientifique avec P. DEUMIER du colloque « *La Summa divisio Droit public-Droit privé présente-elle encore un intérêt aujourd'hui ?* », avec E. PICARD, M. VERPEAUX, B. BEIGNIER, B. GENEVOIS, P. DELVOLVE, A. VAN LANG, D. ROMAN, C. ATIAS... ; 2010
- Organisation et Direction scientifique du colloque en hommage au Président D. CHABANOL : « *L'évolution du contentieux administratif ces trente dernières*

années- Témoignage des grands acteurs », avec D. LABETOULLE, B. STIRN, R. ABRAHAM, P. DELVOLVE, Y. GAUDEMET, F. MODERNE...; 2008

- Organisation de conférences : Jean-Paul Costa (Président de la Cour européenne des droits de l'homme); R. ABRAHAM, Juge français à la Cour internationale de Justice ; Daniel CHABANOL, Président de la CAA de LYON et Conseiller d'Etat ; D. TURPIN, Professeur à Clermont 1 (2005-2010) etc...

- *Direction de thèses et autres travaux (détail en annexe)*

Direction de 9 Thèses dont 2 en co-tutelle internationale

2 thèses soutenues en décembre 2012

Claire VOCANSON : « Le Conseil d'Etat et le renvoi préjudiciel », soutenue en décembre 2012 (jury : L. DUBOUIS, E.PICARD, J.RIDEAU, J.BIANCARELLI, F.PICOD-B.BONNET)

Melle VOCANSON a été qualifiée par le CNU

Vahit POLAT : « La libre circulation des travailleurs turcs dans le cadre de l'Union européenne », co- direction avec H. KAABALIOGLU, Université Yedetepe, Istanbul ; soutenue en décembre 2012 (jury : J. RIDEAU, Ch. KADDOUS, S. BARBOU DES PLACES, E. NEFRAMI, B. BONNET, H. KAABALIOGLU)

2 thèses soutenues en décembre 2013

Arnaud Remedem : « La Cour de justice de l'Union européenne et la protection des droits fondamentaux », soutenue à Clermont-Ferrand en décembre 2013

Hamdam NADAFI « La liberté de religion dans les Etats de droit musulman », co-direction avec B. Lepard (Université de Nebraska)

5. Rayonnement : échanges internationaux

Invitation à l'Université de YEDETEPE à Istanbul, Turquie pour faire des conférences sur la laïcité devant notamment des magistrates et des conseillers d'Etat.

Entretien pour CUMURYET, revue turque.

Membre de la CEDECE

Membre de l'AFDA

Une co-tutelle avec l'université américaine de Nebraska, une co-tutelle avec l'université turque de Yeditepe

Activités pédagogiques :

- 1.** *Présentation de l'activité d'enseignement : principaux enseignements en mettant l'accent sur les matières enseignées, les pratiques pédagogiques, les responsabilités pédagogiques particulières : création d'un enseignement, d'une formation, direction d'une équipe pédagogique ::*

- **Responsabilités pédagogiques particulières, Direction d'une équipe pédagogique :**

Responsable de l'équipe de droit public depuis 2008, j'assure la cohérence pédagogique de l'ensemble des enseignements en droit public en Licence et en Master et le lien avec le Droit privé, l'histoire du droit mais également le lien avec les autres composantes (notamment AES) dans lesquelles le droit public est enseigné. J'anime les différentes réunions permettant d'évaluer notre pédagogie et d'harmoniser nos formations. Un travail de réflexion sur nos enseignements, sur nos méthodes est régulièrement opéré : transformation de cours magistraux en séminaire, cours dispensés en binômes, intervention de praticiens du droit public en cours magistral, organisations de conférences en lien avec nos enseignements, mises en place de supports pédagogiques, rencontres avec les étudiants etc...

Un travail important de refonte de nos enseignements classiques en droit public a, et est en train d'être fait, certains cours comme celui de « Grands services publics » ou celui de « Droit de la fonction publique », sont repensés, certains cours sont créés comme le cours de « Droit public des affaires ». En tant que responsable de l'équipe pédagogique, je réfléchis à la mise en place de cours plus transversaux en droit public, voire de cours transversaux entre le droit public et le droit privé, avec une encore meilleure prise en compte du droit européen (Droit de l'UE et droit européen des droits de l'homme).

Une réflexion forte a également été menée sur les cours de master II qui ont tous entièrement été repensés soit dans un sens « recherche » clair soit dans un sens professionnalisant identifié. Ont ainsi été créés des cours de « Sources de la légalité » en master recherche ou encore un cours de « Grands auteurs du droit public » et dans les masters professionnalisant des cours très opérationnels comme « Collectivités publiques et ressources humaines » ou « Montages contractuels pour opérations complexes ».

- **Création de diplômes :**

-Je suis l'un des co-créateurs avec Sylvie CAUDAL (Lyon III) et Valérie. LE BIHAN (Lyon II) du Master II co-habilité DROIT PUBLIC FONDAMENTAL. Ce master qui est un pur master II Recherche a été pensé et organisé autour de deux idées forces : la volonté de regrouper les forces de trois universités membres du même PRES autour d'un véritable master II Recherche (nous avons effectivement fait le constat qu'il devenait difficile et en réalité peu intéressant de maintenir trois masters recherches en droit public au sein d'un même PRES); la volonté de créer un master II d'excellence préparant essentiellement à une carrière de chercheur (mais étant également très utile à des étudiants qui ne souhaiteraient pas entrer à l'Université mais qui voudraient se constituer un solide bagage juridique en droit public) et dont le but est de former des étudiants à l'analyse critique, à la recherche fondamentale, à la maîtrise des concepts et principes fondamentaux du droit public, des grands courants doctrinaux, à être en capacité d'observer les évolutions et de prendre la hauteur nécessaire pour porter une analyse globale (c'est-à-dire transdisciplinaire en droit public) sur l'ensemble des questions du droit public. Notre but a été de construire une formation permettant à nos étudiants de parfaire et/ou acquérir une solide culture juridique générale en droit public permettant de porter une analyse critique de haut niveau.

L'équipe pédagogique de ce master a été constituée en sollicitant les meilleurs spécialistes de chacun des thèmes abordés (le master II contient des cours et séminaires de formation à la recherche, de sources du droit, de droit et contentieux constitutionnel approfondis, de droit et contentieux administratif approfondis notamment) dans chacun des trois établissements et même en dehors. Plusieurs étudiants de ce master II ont vocation à faire des thèses de doctorats sur de supports de contrats doctoraux. Ce master II a été créé à la rentrée 2011 dans le cadre du nouveau contrat quadriennal.

-Je suis le créateur avec Stéphane Caporal du master II « Droit et Administration ». Notre ambition a été ici de créer un master II à vocation professionnalisante, formant nos étudiants aux métiers de l'administration et qui puisse se combiner avec une préparation au concours administratifs avec le Centre de préparation aux concours administratifs de Saint-Etienne. Ce master II qui correspond à un besoin local fort (le milieu socio-culturel stéphanois conduit de nombreux très bons étudiants vers la fonction publique, la fonction publique étant particulièrement à Saint-Etienne un bon vecteur d'ascenseur social) a pour but de pousser et de former nos étudiants à des concours de la fonction publique de haut niveau (nos très bons étudiants avaient trop tendances à se dévaloriser et à tenter des concours de catégorie B en dessous de leurs capacités). Ce master II est construit autour de 15 séminaires portant sur toutes les grandes questions et évolutions du droit constitutionnel, du droit administratif, du droit des collectivités territoriales, du droit européen, des finances publiques et du management public. De nombreux professionnels interviennent, aux côtés d'universitaires dans ce master II afin d'apporter une autre vision plus pratique aux étudiants (c'est un DRH d'une collectivité publique qui fait le séminaire de « Ressources humaines », c'est un Directeur de services d'une importante collectivité qui fait le cours de management public etc). Les étudiants de ce master II font tous un stage en administration qui est placé sous la responsabilité d'un des membres (universitaire) de l'équipe pédagogique. Ce master II a été créé à la rentrée 2011 dans le cadre du nouveau quadriennal.

- **Création de cours :**

Je suis à l'origine de la création d'un cours de 60 heures avec TD de « Droit Public des Affaires » en Licence III. Ce cours n'a pas été facile à mettre en place car la licence en Droit à Saint-Etienne est généraliste et il a fallu convaincre les collègues privatistes de l'intérêt pédagogique pour tous les étudiants de ce type de cours. Pour les publicistes ce cours était très important car il n'y avait plus en licence III de cours de droit public annuel, ce qui avait une conséquence dans le choix des étudiants pour leur master 1 (privé ou public).

J'ai créé le cours de « Droit des contrats public » en Master 1 Droit public. Ce cours indispensable aujourd'hui à une bonne formation d'un juriste de droit public, n'existait étonnamment pas à Saint-Etienne. Il a fallu démontrer aux collègues son caractère indispensable (c'est, depuis l'entrée en vigueur du nouveau contrat quadriennal, un cours de 30 heures avec TD).

- **Activité d'enseignement, projet pédagogique :**

-Droit administratif général (Licence II), cours dispensé depuis 2006, équipe de 12 chargés de Travaux Dirigés. Tentative pédagogique de repenser ce cours classique et fondamental du droit public, en dispensant un premier semestre plus théorique (Formation historique du droit administratif- Sources du Droit administratif- Organisation administrative- Juge administratif) et un second semestre très pratique (Responsabilité-Actes-police-Contrats) avec une interactivité avec l'amphithéâtre. Les arrêts et les textes abordés en Travaux dirigés ne le sont pas en cours, afin d'éviter les redondances (des liens entre TD et cours sont en permanence opérés cependant de manière à ce que les étudiants suivent convenablement). L'accent est également fortement mis sur la méthode, sur le plan de la dissertation juridique au premier semestre et sur la méthode du cas pratique au deuxième semestre.

Je suis responsable de la licence II, je préside le jury, reçoit les étudiants en difficultés, valide les crédits libres, me prononce sur les changements de TD, organise des commissions mixtes paritaires durant lesquelles mes collègues et moi-même sont confrontés aux étudiants afin que ces derniers puissent formuler leur avis quant au déroulement de l'année ; effectue des évaluations des enseignements et fais un rapport au Doyen sur ce point et, le cas échéant répercute aux collègues les difficultés rencontrées par les étudiants.

-Les sources externes de la légalité (Master II- Droit public fondamental et Ecole Doctorale), j'ai créé ce cours en master II, le but est ici de faire réfléchir les étudiants de manière critique et comparée, de leur faire comprendre et découvrir par eux-mêmes les changements que notre ordre juridique a connu, de leur apprendre à travailler sur la jurisprudence mais également à analyser les écrits doctrinaux et à se forger un esprit critique. Ce cours est pensé comme un séminaire et il vise à amener les étudiants vers la lecture critique de la jurisprudence et de la doctrine.

Dans le cadre de la formation doctorale des jeunes chercheurs, Pascale Deumier (Directrice de l'Ecole Doctorale de Droit Lyon –Saint-Etienne) et moi avons créé des séminaires sur les sources du droit, je suis en charge du séminaire sur les sources externes, lieu privilégié de débat et de réflexion avec les doctorants (qui sont par ailleurs chargés de TD et qui enseignent ces questions). La réflexion collective est particulièrement riche et transversale dans ces séminaires car les doctorants ont des origines très diverses, ils sont privatistes et publicistes, internationalistes, européenistes etc...

-Droit des Marchés Publics (Master II « Contrats publics », depuis 2008) et Droit des Contrats publics (Master 1 en Droit public): il s'agit ici de rendre intelligible et accessible un droit très technique et changeant, mâtiné de l'influence du droit communautaire pour des étudiants qui font un cursus professionnalisant et qui, partant, ont besoin de concret mais qui doivent pour autant assimiler les principes et être capables de prendre la hauteur suffisante pour comprendre les grands axes du droit des marchés publics, bien au-delà de la simple règle issue du code. Il s'agit vraiment ici d'essayer d'apprendre aux étudiants un mode de raisonnement.

-Droit et Libertés Fondamentaux à l'IEJ (depuis 2005): il s'agit ici d'offrir la vision la plus large possible des libertés fondamentales à des étudiants qui vont passer l'examen d'entrée à l'école des avocats et qui ont tendance à être très spécialisés et peu au fait des questions relatives aux libertés. Il convient de leur montrer que les libertés relèvent du droit public et du droit privé, du droit interne et de du droit externe, qu'elles sont en perpétuelle évolution, qu'elles sont également le vecteur d'un positionnement politique. Il faut également beaucoup faire travailler les étudiants sur la méthode et singulièrement sur la construction d'un propos équilibré sur le fondement d'un plan.

2. Présentation synthétique des enseignements par niveau (L.M.D), par type de formation (formation initiale/continue, professionnelle, présentielle /à distance) et par nature (Cours, TD, TP, encadrement de travaux de fin d'étude et de stages) :

CM Droit administratif général (Licence II)
CM Droit des marchés publics (Master II)
CM Sources du droit administratif (Master II)
CM Droit des Contrats publics (Master 1)
CM Droits et libertés fondamentaux (IEJ)
Séminaire « Sources externes de la légalité » (Master II et Ecole Doctorale)

CM Contentieux administratif (Master 1) 2008
CM Droit constitutionnel (Licence 1) de 2005 à 2007
CM Droit communautaire (Licence 3) de 2005 à 2007
CM Droit international Public (Licence 3) de 2006 à 2008
CM Institutions européennes (Licence 2- AES) de 2004 à 2007

Responsabilités Collectives :

1. *Présentation générale des responsabilités particulières (la rubrique 1 est limitée à 6000 caractères, blancs non compris, soit environ 2 pages) :*

- Evaluateur pour l'AERES 2012-2013-2014– Master Vague D et Equipes de recherche
- Président de la section de droit public et Histoire du droit de la Faculté de droit de Saint-Etienne depuis 2008 : rôle de répartition des enseignements, de recrutement de l'ensemble des vacataires et des professeurs associés, responsabilité pédagogique en ce qui concerne les maquettes pour tout ce qui relève du droit public ; présidence des comités de sélection (Professeur et maître de conférences-2009-2010-2011-2012-2013) ; présidence de la commission locale de recrutement (depuis 2008).
- Responsable de la mention et du Master Droit Public. Responsabilité dans la rédaction des maquettes, pour le droit public, pour le contrat quadriennal de l'établissement.
- Responsable de la conférence régionale d'agrégation de LYON III-LYON II-SAINT-ETIENNE de 2008 à 2012; organisation de leçons en huit heures, de jury mais également de leçons sur travaux.
- Membre du Collegium des Universités de LYON III-LYON II et SAINT-ETIENNE, structure fédérative regroupant les trois établissements.
- Membre du conseil de faculté de la faculté de droit de SAINT-ETIENNE
- Outre les comités de sélection stéphanois, membre des comités de sélections de Lyon II, Toulouse, Lyon III, Clermont- Ferrand, Toulon entre 2010 et 2013.

2. *Responsabilités administratives :*

- ✓ Responsable pour l'Université de Saint-Etienne de l'ECOLE DOCORALE co-accréditée LYON II- LYON III –SAINT-ETIENNE, représentant du Président de l'Université Jean Monnet au Conseil de l'Ecole Doctorale, membre du bureau, correspondant établissement.
- ✓ Responsable de La Licence II
- ✓ Co-Directeur avec J.F SESTIER et P. PLANCHET du Master II « Contrats publics », co habilité avec Lyon II et LYON III jusqu'en 2012
- ✓ Co-Directeur avec S. CAUDAL et V. LE BIHAN du Master II « Droit Public Fondamental », co habilité avec Lyon II et LYON III

Ce sont deux master assez difficiles à gérer du fait de la co-habilitation : les enseignants relèvent des trois maisons les enseignements sont dispensés tantôt à Lyon, tantôt à Saint-Etienne, toutes les décisions sont prises par le collège des trois directeurs.

3. - Membre du jury du concours externe d'Attaché territorial (2005-2009)
Membre du jury du concours interne d'Attaché territorial (2005-2008)
Membre du jury de l'examen professionnel d'Attaché territorial principal (2005-2007)
Examineur des épreuves orales d'admission de droit public du concours d'adjoint administratif territorial (mai-juin 2000)

Annexes

Liste classée des publications :

- *Ouvrages individuels et collectifs :*

« *Repenser les rapports entre ordres juridiques* », Lextenso Editions, Coll. FORUM, février 2013

« *Turquie/Union européenne-Etat des lieux* », Direction, Editions Bruylant-Larcier, Coll. Droit de l'Union européenne, 2012

« *De l'intérêt de la Summa divisio Droit public-droit privé ?* » Direction avec P. DEUMIER ; Dalloz, Editions Thèmes et Commentaires, décembre 2010.

« *De l'évolution du contentieux administratif ces trente dernières années* », Direction, PUSE, 2008

« *Les rapports entre ordre juridiques : bilan, enjeux, perspectives* », LGDJ, A paraître en 2015

- *Articles :* .

- « *Une ordonnance exceptionnelle sur des fondements traditionnels : à propos de l'ordonnance du 9 janvier 2014...* », co-écrit avec D. CHABANOL, JCP-Adm, 20 janvier 2014

- « *Le droit pénal européen : lieu de tension névralgique entre les systèmes* », in « *L'espace pénal européen : à la croisée des chemins ?* », Dir. D. Zerouki-Cottin, *Dossiers de la revue de droit pénal et de criminologie* n°20, janvier 2014.

- « *Le paradoxe apparent d'une question prioritaire de constitutionnalité instrument de l'avènement des rapports de systèmes* », RDP, n° 5, 2013, p. 1230 et s.
- « *Administré, sécurité juridique et confiance légitime* », RFDA, juillet-août 2013.
- « *La place de la CEDH dans les travaux préparatoires aux arrêts (Cour de cassation et Conseil d'Etat)* », in « *Le raisonnement juridique- Recherche sur les travaux préparatoires des arrêts* », Coll. Méthodes du Droit, Dalloz, à paraître en mai 2013, Dir. Pascale DEUMIER
- « *Rapports entre ordres juridiques* », in ouvrage collectif « *Introduction encyclopédique au droit* », LITEC, Dir. M. TOUZEIL-DIVINA, 2013.
-
- « *Quand la montagne accouche d'une souris : le Conseil d'Etat et l'effet direct des conventions internationales* », Dalloz, 5 juillet 2012, n° 26, p. 1712
- « *L'ordre public en France : de l'ordre matériel et extérieur à l'ordre public immatériel* », in « *L'ordre public* » sous la direction de Ch-A DUBREUIL, Editions Cujas, à paraître en 2013.
- « *La motivation des actes juridictionnels – Présentation* », in « *La Motivation en droit public* », sous la direction de S. CAUDAL, Dalloz, Coll Thèmes et Commentaires, 2012.
- « *La mobilisation des grands traités internationaux par les juges européens* » ; in *Mineurs et Droits européens*, Dir A. GOUTTENOIRE et M. GAUTIER ; PEDONE, 2012.
- « *Unité du Droit* » co-rédigé avec M. TOUZEIL-DIVINA, in ouvrage collectif « *Introduction encyclopédique au droit* », LITEC, Dir. M. TOUZEIL-DIVINA, 2011.
- « *L'identité du droit public et le traitement juridictionnel des conflits entre norme interne et norme internationale* », in *L'identité du droit public*, Presses Universitaires de Toulouse, 2011, Dir. X. BIOY.
- « *La Cour européenne des droits de l'homme et la laïcité à l'Université- Quelques remarques sur une jurisprudence audacieuse et discutable* », in *Université et laïcité*, PUSE, 2011, Dir. N. MERLEY.
- « *Le Conseil d'Etat et la Convention internationale des droits de l'enfant à l'heure du bilan De l'art du pragmatisme...* », Dalloz, 2010.

- « *Participation des communes au financement des écoles privées sous contrat : une obligation tempérée* », La lettre du cadre territorial, novembre 2010.
- « *De l'application de la loi Sapin aux conventions de délégation de service public en cours lors de son entrée en vigueur* », JCP Administratif, juin 2009.
- « *Le service minimum d'accueil* », La lettre du cadre territorial, avril 2009.
- « *Une révolution dans le référé pré-contractuel* », Droit Administratif, novembre 2008
- « *L'autorité en France des normes internationales* », Encyclopédie Jurisclasseur « Libertés », 2008.
- « *L'arrêt Nicolo* », Jurisclasseur, coll. Clés, 2008.
- « *Le Conseil d'Etat, la Constitution et la norme internationale* », R.F.D.A., Janvier-février 2005.
- Commentaire de l'arrêt de la Cour européenne des droits de l'homme du 29 juin 2004, « *Leyla Sahin c. Turquie* », J.C.P., 2 février 2005, II, 10 016.
- « *Le traitement des divergences entre le Conseil d'Etat et la Cour de cassation* », in Les Divergences de jurisprudence, Colloque du CERCRID, dir. P. ANCEL et MC RIVIER, 2004.
- Participation à la revue des revues de l'Annuaire de droit européen, paru aux éditions Bruylant, février 2005.
- Participation à une recherche collective sur « Les principes fondamentaux dans la jurisprudence des juridictions suprêmes », financée par la mission de recherche Droit et justice et organisée par le C.E.R.A.P.S.E. et le C.E.R.C.R.I.D. (2002-2004).
Contribution personnelle : « *Le Conseil d'Etat et les principes fondamentaux* ».
- Participation à une recherche collective sur « La sécurité routière », dans le cadre d'une A.C.I. Sécurité routière, organisée par le C.E.R.A.P.S.E. (2003).
Contribution personnelle : « *La gestion communautaire de la sécurité routière* ».
- *Conférences, congrès et colloques à communication (Conférences internationales à comité de lecture et actes publiés) :*
 - Intervention lors du colloque de Marseille relatif à « L'erreur en droit public », octobre 2013
 - Intervention le 15 avril 2013 à la Cour de cassation, dans le cadre d'un séminaire restreint devant le Premier Président de la Cour de cassation, les présidents de chambre et les présidents de Cour d'Appel sur « *Le dialogue des juges* » (dans le cadre de la réception des travaux collectifs sur « Le raisonnement juridique-

Recherche sur les travaux préparatoires des arrêts », Coll. Méthodes du Droit, Dalloz, à paraître, Dir. Pascale DEUMIER).

- Intervention le 30 mai 2013 sur « *L'espace pénal européen : un lieu de tension des systèmes* », journée d'étude de Lyon III-Saint-Etienne sur « L'espace pénal européen ».
- Intervention le 31 mai 2013 sur « *Personnes privées- personnes publiques : vers un rapprochement ?* » Colloque de l'Université catholique de Lyon sur « La notion de personne en droit public »
- Intervention sur « *Administré, sécurité juridique et confiance légitime* », colloque de Nantes, octobre 2012 relatif au « Destinataire de l'action publique » (en voie de publication)
- Introduction du débat sur « *La motivation des actes juridictionnels* »; colloque Lyon III (publication DALLOZ) et Présidence de demi-journée, 2012
- Conférence sur « Le dialogue des juges », Journée d'études à Saint-Etienne, 2012
- Conférence-débat sur « Les rapports entre ordres juridiques », Paris, février 2012.
- Intervention sur « *L'ordre public en France : de l'ordre matériel et extérieur à l'ordre public immatériel* », colloque de Clermont-Ferrand sur « L'ordre public », décembre 2011.
- Intervention sur « *L'identité du droit public et le traitement juridictionnel des conflits entre norme interne et norme internationale* », Colloque de Toulouse sur « L'identité du droit public », 2011
- Intervention à Paris XIII sur « Les rapports entre ordres juridiques-rapports de systèmes » dans le cadre d'un master II, 2011.
- Intervention à Grenoble sur « Le professeur de droit : un homme orchestre », journée d'études sur « Que signifie être enseignant-chercheur en droit public aujourd'hui ? » 2011
- Intervention sur « *La Cour européenne des droits de l'homme et la laïcité à l'Université- Quelques remarques sur une jurisprudence audacieuse et discutable* », Colloque Saint-Etienne, « Université et laïcité », 2010.
- Intervention sur « *La mobilisation des grands traités internationaux par les juges européens* » ; Colloque de Bordeaux sur « Mineurs et Droits européens », 2010.
- Conférence AFAC Barreau de Saint-Etienne : « L'influence de la jurisprudence européenne sur le droit français », 2010
- Intervention sur « *La Summa divisio Droit public-droit privé- Chimère ou pierre angulaire ?* », Colloque de Saint-Etienne, sur « De l'intérêt de la *Summa divisio* Droit public-droit privé ? » 2009 (Publication Dalloz)
- Intervention sur « *Le Conseil d'Etat et la Convention internationale des droits de l'enfant à l'heure du bilan De l'art du pragmatisme...* », Colloque de Bordeaux sur « Les 20 ans de la CIDE », 2009.
- Conférence à Paris II à l'invitation des doctorants : « *Le Juge administratif et la norme constitutionnelle* », 2009.
- Intervention à Bordeaux IV sur « *Le juge administratif et la Kafala* », 2009
- Intervention à Lyon III sur « *Le métier d'enseignant-chercheur* », 2009

- Conférences sur « *La laïcité en Turquie et en France* » à Istanbul, Université de Yedetepe, 2009
- Conférence à Saint-Etienne sur « L'influence du droit européen sur le droit public », 2008
- Intervention à Saint-Etienne sur « Les Autorités de Santé », colloque de SAINT-ETIENNE, 2008
- Etc...

Direction de thèses :

- *Nombre de thèses soutenues et nombre de thèses en cours :*

9 thèses en cours, 2 thèses soutenues

J'ai commencé mes directions de thèse en 2007, les premières thèses sous ma direction ont été soutenues en décembre 2012 :

Claire VOCANSON : « Le Conseil d'Etat et le renvoi préjudiciel devant la Cour de justice de l'Union européenne », soutenue en décembre 2012 (jury : L. DUBOUIS, E.PICARD, J.RIDEAU, J.BIANCARELLI, F.PICOD, B.BONNET).

Melle VOCANSON a été qualifiée par le CNU.

Vahit POLAT : « La libre circulation des travailleurs turcs dans le cadre de l'Union européenne », co- direction avec H. KAABALIOGLU, Université Yedetepe, Istanbul ; soutenue en décembre 2012 (jury : J. RIDEAU, Ch. KADDOUS, S. BARBOU DES PLACES, E. NEFRAMI, B. BONNET, H. KAABALIOGLU)

2 thèses ont également été soutenues en décembre 2013

Arnaud Remedem : « La Cour de justice de l'Union européenne et la protection des droits fondamentaux », soutenue à Clermont-Ferrand en décembre 2013

Hamdam NADAFI « La liberté de religion dans les Etats de droit musulman », co-direction avec B. Lepard (Université de Nebraska)

- *Liste des thèses en cours (en précisant, le cas échéant, le taux de co-encadrement) :*

Chloé PROS-PHALIPPON : « Le Juge administratif et les revirements de jurisprudence », (Contrat doctoral), soutenance prévue en 2014

Jennie DESRUTINS : « Energie et Investissement en droit de l'Union européenne », codirection avec Ch. KADDOUS et F. PICOD

Deux thèses récemment débutées :

Thibaut LARROUTUROU « Question de constitutionnalité et contrôle de conventionalité », (Contrat doctoral).

Robin Ferré : « Le rôle du juge dans l'identification du contrat administratif », co-direction avec O. Berthier. (Contrat doctoral)